

OPTIQUE : ET SI ON NE S'ARRÊTAIT PAS AUX IDÉES REÇUES ?

IDÉE REÇUE N°1 : LES LUNETTES COÛTENT PLUS CHER EN FRANCE

> **A produit et mode de distribution comparables, les prix hors taxe sont identiques, voire moins élevés que ceux constatés ailleurs en Europe.** Le prix d'achat moyen de lunettes correctrices est 344€ en France, contre 388€ en Allemagne (Optical Monitor 2016, GfK). En France, le prix de vente des lunettes comprend 20% de TVA, quand elle est limitée à 3% au Luxembourg et à 4% sur les verres en Italie (European Commission, VAT rates 2017).
> **Les Français ont accès à des équipements mieux adaptés à leurs besoins.** A titre d'illustration, en 2015, 48% des Français étaient équipés en verres progressifs, quand seuls 24% des Italiens et 21% des Anglais avaient accès à cette technologie (Optical Monitor 2015, GfK).

IDÉE REÇUE N°2 : TOUTES LES LUNETTES SE VALENT

> **Leur simplicité apparente fait oublier qu'il s'agit de produits de santé** qui doivent répondre à des normes de fabrication et de conformité indispensables à la sécurité du patient. Peu discriminant, le marquage CE repose sur une auto-certification rarement contrôlée. Les matériaux, techniques et traitements utilisés n'offrent pas tous la même qualité de vision, ni les mêmes conditions de confort, de résistance et de durabilité des équipements.
> **L'optique est une industrie de haute précision pour délivrer les caractéristiques optiques exactes.** Selon le modèle, entre 100 et 200 opérations sont nécessaires pour réaliser une monture. Quant au verre, certaines gammes nécessitent jusqu'à 65 étapes de fabrication. L'industrie doit gérer des centaines de milliers de références correspondant aux innombrables formules de corrections de chaque porteur. Les verres ophtalmiques sont réalisés pour une large part à l'unité, sur-mesure.

IDEE REÇUE N°3 : IL N'Y A PLUS DE FABRICANT DE LUNETTES EN FRANCE

> **En France, environ 70 sites industriels fabriquent verres et montures**, notamment en Bourgogne-Franche-Comté et en Auvergne-Rhône-Alpes. La filière compte 10 500 emplois directs (designer, régleur commandes numériques, soudeur, ingénieur nanotechnologie...) et rayonne à l'international avec 50% de son activité à l'export.

IDEE REÇUE N°4 : LA REGULATION PAR LES PRIX PERMET DE LUTTER CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS EN OPTIQUE

> **Le renoncement aux soins visuels est davantage imputable à un manque d'information** sur les droits sociaux et à la complexité du parcours de soins, comme le démontre notamment l'étude Gallileo Business Consulting de 2015 pour Emmaüs Solidarité et VisionSoliDev.
> **Des filets de protection sociale existent pour les plus fragiles.** La CMU-C prend en charge une paire de lunettes par an. D'autres dispositifs existent, comme l'initiative portée par l'association Optique Solidaire pour les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS).
> **Le marché offre déjà des solutions à tous les prix.** Des offres adaptées aux petits budgets, à partir de 29 €, sont présentes dans tous les magasins.

IDEE REÇUE N°5 : UNE PRISE EN CHARGE À 100% DES LUNETTES PERMETTRA UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS

> **La politique du reste à charge nul conduirait au contraire à une restriction de l'accès aux soins :** nivellement par le bas des produits proposés, standardisation des solutions, au détriment des besoins plus rares ou plus spécifiques.
> **Elle rendrait inopérante toute politique de prévention et tarirait le financement de l'innovation,** absolument essentielle dans une société où l'espérance de vie augmente et les besoins visuels croissent.
> Elle accélérerait l'importation de produits issus de pays à bas coûts au détriment de la fabrication locale, **fragilisant toute une industrie et ses emplois directs et indirects en France.**

45 millions de Français ont besoin de nos produits pour compenser leur handicap visuel et bien vivre

NOUS AUSSI, industriels et fabricants de l'optique, voulons améliorer l'accès de tous à la santé visuelle et lutter contre le renoncement aux soins.

Notre expérience internationale nous démontre qu'il est possible de trouver un point d'équilibre entre les enjeux sanitaires, sociaux, économiques et industriels. Il faut pour cela un débat apaisé qui dépasse les caricatures rapides et les promesses électoralistes.

DES SOLUTIONS EXISTENT

1) ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA SANTÉ VISUELLE

- > Maintenir la santé visuelle dans le périmètre de la solidarité nationale.
- > Garantir la liberté de choix des patients (choix des produits, d'un professionnel, du financement).
- > Poursuivre la dynamique de délégation de tâches aux orthoptistes et opticiens, tout en rappelant que l'ophtalmologiste est la pierre angulaire de la filière de santé visuelle.

2) AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ VISUELLE

- > Supprimer le plafonnement de la prise en charge des lunettes par les mutuelles, pour permettre aux patients qui le souhaitent, sans coût supplémentaire pour l'Etat, d'accéder aux équipements plus adaptés à leurs besoins mais aussi à ceux fabriqués en France.
- > Supprimer les remboursements différenciés pratiqués au sein des réseaux de soins qui constituent une entorse à la libre concurrence.
- > Appliquer un taux réduit de TVA pour les lunettes au titre de la compensation d'un handicap, a minima pour toutes les aides visuelles des malvoyants.
- > Améliorer l'information des assurés sur leur contrat d'assurance pour les éclairer dans leur choix.

3) GARANTIR LA QUALITÉ DES PRODUITS MIS SUR LE MARCHÉ POUR PROTÉGER LES PATIENTS ET LUTTER CONTRE LA CONCURRENCE DÉLOYALE DES PRODUITS NON CONFORMES

- > Accroître la surveillance par les autorités compétentes du marquage CE et des exigences afférentes (performances techniques...), notamment en développant des contrôles douaniers aléatoires reposant sur des tests simples et axés sur le respect des normes.
- > Fournir aux usagers une information transparente sur la qualité des produits (marquage CE, labels et certifications...) et sur l'origine de leur fabricant.

4) AMÉLIORER LA PRÉVENTION

- > Inscrire les produits qui préviennent les pathologies dans les contrats responsables et solidaires des complémentaires santé pour permettre leur prise en charge.
- > Instaurer des visites obligatoires de dépistage à certains moments clés de la vie.
- > Renforcer la santé visuelle en milieu professionnel, par exemple par une meilleure mobilisation des 2% de cotisations collectées dans le cadre de l'ANI au titre de la prévention et de la solidarité.